

**Décisions prises lors du Conseil Municipal
du 31 mai 2012**

**I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 03
AVRIL 2012**

Vote : Pour 26 Abstention : 1

DEMANDE DE RECTIFICATION DU VOTE :

**IV/2 - ADHESION A L'ASSOCIATION CHARTE NATURE
ATTITUDE**

Vote : Pour 25 Abstention : 1 (M. PAYRE)

II – COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

- **Décision 2012 – 007 bis** approuvant le virement de crédits au budget principal comme suit :
Chapitre 020 – dépenses imprévues d'investissement : - 2155,19 €
Chapitre 21 – compte 21353 – opération n°0408 : + 2155,19 €
- **Décision 2012 - 008** : signature du renouvellement de contrat pour la fourniture de gaz naturel avec EDF, sur la base de 5,002 c€ H.T. par kWh gaz, prix fixe sur 3 ans.
- **Décision N°2012 – 008 bis** approuvant la signature d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne.
- **Décision N°2012 – 009** : signature d'un marché pour la location et la maintenance des copieurs multifonctions avec l'entreprise TCE SAS, pour un montant trimestriel de location de 867,00 € HT. Le coût de la copie noir et blanc est de 0.004 € HT et en couleur 0.04 € HT.
- **Décision N°2012 – 010** : signature d'un marché pour l'extension du réseau EU (tranche 1) de l'Avenue Pierre et Marie Curie avec l'entreprise DAUPHIN TP.

III – AFFAIRES DU PERSONNEL

**III/1 – CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE
DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET (POUR DEUX AGENTS EN
POSTE)**

Vote : Pour à l'unanimité

**III/2 – CREATION DE DEUX POSTES D'AGENTS SAISONNIERS
NON TITULAIRES (EMBAUCHES REALISEES)**

Vote : Pour à l'unanimité

**III/3 – INSTAURATION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE
COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS**

Vote : Pour à l'unanimité

IV – AFFAIRES FINANCIERES

**IV/1 – SIGNATURE D'UN EMPRUNT DE 375000€ AVEC LA
CAISSE D'EPARGNE**

Article 1 : la commune de Courpière contracte auprès de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin un emprunt de 375 000.00 € destiné à financer les investissements de l'exercice 2012.

Article 2 : caractéristiques de l'emprunt :

Phase de mobilisation :

- o durée : la période de mobilisation des fonds expire le 25/12/2012
- o mise à disposition des fonds : la mise à disposition des fonds, pour un montant maximum de 375 000.00 €, s'effectuera sur demande de la Commune de Courpière en autant de fois que nécessaire durant la période de mobilisation des fonds
- o calcul des intérêts : exact / 360 jours
- o taux de référence : 4.59%

Phase de consolidation :

- o montant du capital emprunté : 375 000.00€
- o type d'amortissement : constant à partir de la 2^{ème} échéance
- o taux d'intérêt : 4.59%
- o durée d'amortissement : 14 ans et 1 mois
- o périodicité de remboursement : annuelle
- o nombre d'échéances : 15

- o date de PDA : 25/12/2012
- o date de 1^{ère} échéance : 25/01/2013
- o date des échéances suivantes : le 25/01 de chaque année
- o frais de dossier : 750.00€
- o taux effectif global : 4.63%
- o taux de période : 4.63% pour une périodicité annuelle

Article 3 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt aux conditions précitées.

Article 4 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux débloquages des fonds nécessaires lors de la phase de mobilisation de l'emprunt.

Vote : Pour : 21 Contre : 6

IV/2 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ADMR

Lors de la précédente séance du Conseil municipal pour le vote des subventions 2012 aux associations, le Conseil municipal n'avait pas pu délibérer sur le montant de la subvention de fonctionnement à accorder à l'association ADMR, et ce en raison d'un manque d'informations sur les charges supportées par celle-ci.

Après examen des informations communiquées par l'ADMR

Refuse le principe de versement d'une subvention de fonctionnement à l'ADMR.

Vote : Contre : 21 Ne prennent pas part au vote : 6
*(M. ZELLNER, MME MAZELLIER, MME SUAREZ, M. CAYRE,
M. FONLUPT, M. ATGER)*

**IV/3 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNIVERSITE
BLAISE PASCAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre du projet éducatif MATH C2+, à l'initiative de l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM) et du Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand, 28 jeunes répartis au sein des 4 départements de l'Académie ont été retenus pour participer durant une semaine à un stage d'initiation à la recherche au sein du laboratoire CNRS de mathématiques de l'Université Blaise Pascal du 24 au 29 juin 2012.

Un élève de 4^{ème} du Collège de Bellime de Courpière a été retenu pour ce stage.

L'IREM et le Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand sollicitent chaque commune des établissements des élèves pour participer aux frais de transport des élèves de leur domicile jusqu'au campus universitaire des Cézeaux, et à ce titre, la commune de Courpière est sollicitée pour une subvention exceptionnelle entre 30 et 60 € pour la participation de cet élève courpiérois.

Accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 45 € pour la participation d'un élève courpiérois au projet éducatif MATH C2+ à l'université Blaise Pascal

Vote : Pour : 24 Abstention : 3

**IV/4 – FIXATION DES TARIFS DE LA REGIE BOISSONS ET
GLACES**

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs 2012 de vente au public des boissons et glaces comme suit :

DESCRIPTION DU PRODUIT	TARIF UNITAIRE TTC
Boisson en canette	1,10 €
Bâtonnet de glace grand format	2,70 €
Cône glacé	2,10 €
Glacé à l'eau ou crème glacée enfant grand modèle	1,20 €
Glacé à l'eau ou crèmes glacée enfant petit modèle	0,80 €

Vote : Pour à l'unanimité

IV/5 – REGIE DES SPECTACLES – MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF

Monsieur le Maire explique que l'acte constitutif de la régie des spectacles désigne des tickets numérotés pour le recouvrement des recettes des spectacles, des animations festives ou culturelles, mais ne prévoit pas le recouvrement des recettes au moyen de carnets à souches - ce qui serait plus simple et plus pratique dans le cadre du recouvrement des animations festives.

Modifie l'acte constitutif de la régie des spectacles en ajoutant comme moyen de recouvrement des recettes : le carnet à souches.

Vote : Pour à l'unanimité

IV/6 – REGIE DES SPECTACLES – FIXATION DES TARIFS 2012 DE LA RANDONNEE CHEVALMANIA

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la manifestation CHEVALMANIA 2012, il convient de fixer le tarif de l'animation festive « randonnée équestre » :

ANIMATION FESTIVE – RANDONNEE EQUESTRE CHEVALMANIA DU 14/07/2012	
CATEGORIE -	TARIF 2012
Adultes (+16 ans)	10 €uros
- 16 ans	5 €uros

Adopte les tarifs 2012 ci-dessus de la randonnée équestre Chevalmania du 14/07/2012.

Vote : Pour à l'unanimité

IV/7 – TARIF 2012 – VENTE DE BOIS

Monsieur le Maire expose que suite à la tempête du 28 et 29 avril 2012, des chênes ont été déracinés. Une scierie a accepté de les racheter. Il convient d'en fixer le tarif de vente.

Adopte le tarif 2012 de la vente de bois à 60 € le m3, suite à la tempête des 28 et 29 avril 2012.

Vote : Pour à l'unanimité

V – AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX

V/1 – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA) – POUR INFORMATION

V/2 – DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARKING DES LAUDENS

Considérant le plan de financement de l'opération suite à l'attribution d'un marché public

Dépenses		Recettes	
Travaux HT	229 456.90	FCTVA	42 487.32
		Fonds de concours CCPC	60 000.00
		Fonds propres	171 943.13
Total TTC	274 430.45	Total TTC	274 430.45

1°) Approuve le plan de financement et sollicite la Communauté de Communes du Pays de Courpière pour l'attribution d'un fonds de concours de 60 000.00 €.

2°) Autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette décision.

Vote : Pour à l'unanimité

V/3 – RAPPORT ANNUEL 2011 SUR L'EAU

1°) Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2011 dont la compétence est exercée en propre par la commune.

2°) Adresse un exemplaire du dit rapport à Monsieur le Sous-Préfet de Thiers.

Vote : Pour à l'unanimité

V/4 – RAPPORT ANNUEL 2011 SUR L'ASSAINISSEMENT

1°) Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2011 dont la compétence est exercée en propre par la commune.

2°) Adresse un exemplaire du dit rapport à Monsieur le Sous-Préfet de Thiers.

Vote : Pour à l'unanimité

V/5 – ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION DU CHEMIN RURAL SITUE AU LIEU-DIT LA GUINGUETTE

1°) Procède à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé au lieu-dit « La Guinguette », en application du décret n° 76-921 précité.

2°) Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Vote : Pour à l'unanimité

V/6 – AUTORISATION DE SIGNATURE DU PC RELATIF A L'EXTENSION DE LA MAISON DE LA POMPE AU MEGAIN – PARCELLE CADASTREE SECTION ZP N°310

Considérant que les travaux commandés à l'Association Détours située à Cunlhat pour la création d'un bâtiment en pierres et pisé doivent faire l'objet d'un permis de construire.

Autorise à déposer et à signer la demande de permis de construire pour le bâtiment situé sur la parcelle cadastrée section ZP n° 310 – lieu-dit Le Mégain.

Vote : Pour à l'unanimité

V/7 – AUTORISATION DE SIGNATURE – TRAVAUX BATIMENT « ANCIEN DOJO » CADASTRE SECTION BK N°555

Autorise Monsieur le Maire à déposer et à signer les demandes réglementaires aux titres de l'urbanisme et des ERP pour la création d'une porte extérieure au bâtiment dit 'ancien dojo' situé sur la parcelle cadastrée section BK n° 555.

Vote : Pour à l'unanimité

VI – AFFAIRES TOURISTIQUES, ASSOCIATIVES ET CULTURELLES

VI/1 – DESHERBAGE A LA BIBLIOTHEQUE

Procède au désherbage de la bibliothèque municipale.

Vote : Pour à l'unanimité

VI/2 – DEMANDE DE SUBVENTIONS – CHEVALMANIA 2012

Sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, du Parc Livradois-Forez, et de la Communauté de Communes du Pays de COURPIERE,

Plan de financement

Subvention Conseil Régional	1 000 €
Subvention Conseil Général	1 500 €
Subvention Parc Naturel Régional Livradois Forez	500 €
Subvention Communauté de Communes du Pays de Courpière	1 000 €
Fonds propres	15 500 € + TVA
Total	19 500 € HT

Vote : Pour à l'unanimité